



ARCHIVED - Archiving Content

Archived Content

Information identified as archived is provided for reference, research or recordkeeping purposes. It is not subject to the Government of Canada Web Standards and has not been altered or updated since it was archived. Please contact us to request a format other than those available.

ARCHIVÉE - Contenu archivé

Contenu archivé

L'information dont il est indiqué qu'elle est archivée est fournie à des fins de référence, de recherche ou de tenue de documents. Elle n'est pas assujettie aux normes Web du gouvernement du Canada et elle n'a pas été modifiée ou mise à jour depuis son archivage. Pour obtenir cette information dans un autre format, veuillez communiquer avec nous.

This document is archival in nature and is intended for those who wish to consult archival documents made available from the collection of Public Safety Canada.

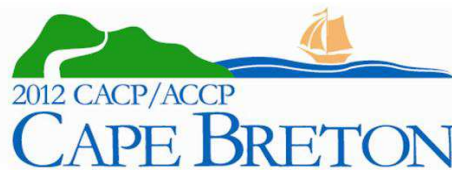
Some of these documents are available in only one official language. Translation, to be provided by Public Safety Canada, is available upon request.

Le présent document a une valeur archivistique et fait partie des documents d'archives rendus disponibles par Sécurité publique Canada à ceux qui souhaitent consulter ces documents issus de sa collection.

Certains de ces documents ne sont disponibles que dans une langue officielle. Sécurité publique Canada fournira une traduction sur demande.



**Rapport annuel
du
chef Dale R. McFee, O.O.M., président,
Association canadienne des chefs de police
présenté à**



**Annual Conference
Conférence annuelle**

**l'assemblée générale annuelle de l'ACCP
à Sydney (Nouvelle-Écosse)
le lundi 20 août 2012**

Aux membres de l'Association canadienne des chefs de police,

J'ai très honoré d'être votre président au cours de la dernière année. Celle-ci a été fructueuse, mouvementée et mémorable.

J'ai annoncé en mai que je quitterais le 1^{er} septembre 2012 mes fonctions de chef du Service de police de Prince Albert et de président de l'ACCP, afin de relever de nouveaux défis à titre de sous-ministre des services policiers et des services correctionnels de la Saskatchewan.

Je veux souligner les réalisations de l'ACCP pendant l'année écoulée, surtout par rapport aux priorités que nous avons fixées en janvier dernier et face à des dossiers émergents.

Mon rapport comprend, comme par les années passées :

- A une vue d'ensemble de l'Association en tant qu'organisation;
- B un rapport d'étape sur les 15 priorités fixées par le conseil d'administration.

A Bilan de santé global de l'Association

L'ACCP est un succès remarquable comme société sans but lucratif, s'acquittant de ses responsabilités légales et financières et gérant ses actifs avec soin et assurance.

Le comité exécutif et le conseil d'administration se sont réunis :

- en août immédiatement après l'assemblée générale annuelle de 2011 à Windsor;
- les 24 et 25 novembre 2011 à Saskatoon;
- le 17 mars 2012 à Montréal;
- les vendredi et samedi 18 et 19 août 2012 avant la conférence.

Je tiens à insister sur l'engagement que prennent des dirigeants policiers en faveur de l'excellence dans les services policiers lorsqu'ils acceptent des postes au comité exécutif et au conseil d'administration. Chacun d'eux a d'énormes responsabilités publiques chez lui. Plusieurs d'eux font également suite à cet engagement à l'échelle locale, régionale, provinciale ou internationale. Ils sont véritablement dévoués aux valeurs, à la mission et aux objectifs de l'ACCP.

J'ai convoqué le Conseil d'orientation stratégique du président les 14 et 15 janvier 2012 à Victoria, immédiatement après la conférence de deux jours sur la réforme de la justice pénale. Tous les membres du conseil d'administration, présidents des associations provinciales de chefs de police, présidents des comités de l'ACCP et responsables de projets de l'ACCP y ont été invités. Ils ont

été une soixantaine à participer à l'exercice d'établissement des priorités. Je reviens plus loin sur ces priorités.

Sur le plan financier, les états financiers vérifiés de l'ACCP indiquent un excédent acceptable des revenus nets sur les dépenses. La directrice générale Debra Frazer, secrétaire-trésorière, et le comité de vérification ont effectué un travail admirable. La transaction immobilière et le déménagement dans de nouveaux locaux, l'an dernier, ont été des décisions prudentes, et le Bureau national dispose maintenant d'espace et d'installations suffisant à nos activités. Le gouvernement a récemment adopté la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif* qui implique certains changements pour des organisations comme la nôtre. Ainsi l'ACCP a converti ses états financiers dans un format respectant les exigences de la nouvelle loi.

Le nombre de membres de l'ACCP a continué de se maintenir, ce qui témoigne de l'importance de l'Association pour les chefs de file de notre profession et de notre pertinence en tant que porte-parole de confiance pour les services policiers. Nous comptons aujourd'hui 1074 membres, dont 411 membres actifs, 126 membres associés, 532 membres à vie et 5 membres honoraires.

Le président de l'ACCP est chargé de présider les réunions du comité consultatif national de l'Ordre du mérite des corps policiers. L'ordre a été institué en 2000 par Sa Majesté la reine Elizabeth II. La première cérémonie d'intronisation a eu lieu en 2002. Le 5 janvier, le comité consultatif national s'est réuni pour examiner les candidatures et en a recommandé 35 au commandeur principal. Toutes ont été acceptées. Le 9 mai à Rideau Hall à Ottawa, le gouverneur général a intronisé les personnes dont la liste se trouve dans le site Web de l'ACCP. Félicitations à tous les récipiendaires et merci à ceux qui ont investi temps et efforts dans la présentation de candidatures. Je reviens plus loin sur l'Ordre et l'examen que j'ai initié dans la dernière année.

Les efforts que nous avons consacrés aux communications avec nos membres, nos partenaires et nos interlocuteurs rapportent des dividendes. Nous devenons de plus en plus efficaces dans la diffusion d'une information cohérente et de messages clairs. Nous continuons de publier des copies papier du *Bulletin* de l'ACCP (deux fois l'an), de *La revue des chefs de police du Canada* (trois fois l'an), de la *Revue annuelle* de l'ACCP et du *répertoire des membres* ainsi que, depuis l'an dernier, *911*, un magazine pour premiers intervenants qui est une initiative conjointe de l'ACCP et des Directeurs des services médicaux d'urgence du Canada. Nos communications plus immédiates se font par voie électronique dans notre site Web, où nous publions le *Communiqué*. Au cours de la conférence, nous solliciterons l'avis des membres sur les améliorations qui accroîtraient encore la pertinence et l'utilité du site Web.

B Priorités

J'aborde maintenant les 15 priorités stratégiques fixées à la réunion de janvier 2012 du Conseil d'orientation stratégique du président, ainsi que des dossiers qui se sont présentés au cours de l'année écoulée.

1. Manifestations, désordres civils et désobéissance civile

Le choc a porté. Les événements récents, au Canada et à l'étranger, ont illustré l'incidence croissante des manifestations citoyennes. Nous avons connu les effets graves de manifestations pacifiques qui dérapent. Nous avons constaté les répercussions qu'ont les désordres civils et la désobéissance civile pour nos collectivités ainsi que le prix que nous devons tous payer en conséquence, financièrement et de nombreuses autres façons.

L'ACCP a désigné cette problématique comme une priorité dans la dernière année, et en a confié la responsabilité au chef Jim Chu compte tenu des expériences récentes de Vancouver. Nos avons trois buts : premièrement, mieux préparer nos organisations en créant des unités de l'ordre public suivant un modèle convenu; deuxièmement, sensibiliser nos organismes directeurs aux répercussions financières d'incidents majeurs; et troisièmement, concilier les intérêts et attentes des gouvernements et du public. Ce dossier est un de ceux que nous avons soulevés auprès du gouvernement en juin lors de notre rencontre bilatérale.

Pour l'avenir, nous planifions une conférence nationale en février prochain où nous entendons cerner les pratiques les plus efficaces dans l'éventail des moyens d'action de la police. Il s'agit d'honorer la *Charte canadienne des droits et libertés* tout en veillant à ce que les membres de la collectivité respectent la paix publique.

2. Aspects économiques de la sécurité des collectivités

La viabilité des services policiers au Canada est une priorité de l'ACCP depuis de nombreuses années. Nous et nos partenaires avons sonné l'alarme à propos des répercussions – pour la sécurité des collectivités, pour la police et pour les budgets de la police – des compressions et restrictions dans d'autres domaines des services sociaux. Nous avons exposé franchement les coûts, pour les services policiers, des préparatifs et des interventions face à d'importantes menaces pour la sécurité publique. Il s'agit d'une dure réalité qui ne nous touchait guère avant le 11 septembre 2011. Or il est très difficile d'influencer les décisions à long terme des gouvernements sur les dépenses, et l'ACCP est un organisme non partisan. Nous avons toutefois sensibilisé les gouvernements de tous les paliers et les organismes de régie policière à ce problème.

Nous nous sommes employés, avec d'autres, à faire voir les services policiers comme un élément crucial de la sécurité et de la protection des collectivités, et nous avons fait d'importantes percées en ce sens. Nous avons tenté de rompre la mentalité du « nous et eux » qui mène à opposer les budgets que les municipalités affectent à la police à ceux qu'ils consacrent à d'autres services publics et sociaux. Nous examinons activement la façon dont les services policiers sont et devraient être assurés, et le rôle des citoyens et des entreprises dans la sécurité des collectivités. Nous travaillons pour faire de la mobilisation communautaire une réalité. Nous avons commandé des recherches sur les changements survenus au cours de l'histoire dans la prestation des services policiers, en vue de concilier les rôles et responsabilités de la police, la loi et la réalité économique d'aujourd'hui. L'ACCP a assumé un rôle de premier plan en la matière, avec ses partenaires le Conseil sectoriel de la police et le Collège canadien de police.

Ces connaissances ont servi de point de départ à la discussion dans cinq ateliers régionaux :

- à Toronto les 5 et 6 octobre 2011;
- à Saint John les 13 et 14 octobre 2011;
- à Regina les 1^{er} et 2 novembre 2011;
- à Vancouver les 14 et 15 février;
- à Montréal le 20 mars 2012.

Le rôle changeant de la police publique, le rôle des spécialistes de la sécurité du secteur privé, l'identité des parties intéressées, les sources de financement et la façon de mesurer le succès sont autant de questions qui seront examinées lors d'un sommet national qui aura lieu du 15 au 17 janvier 2013.

3. Mesures législatives

Nous avons travaillé avec cohérence et persistance à nos priorités en matière législative. Dans la dernière année, nous avons confié la responsabilité de cette action au chef adjoint Warren Lemcke, à Vince Westwick et à Tim Smith.

L'accès légal est une priorité législative depuis de nombreuses années. Elle l'était encore cette année, alors qu'a été présenté et adopté en première lecture, le 14 février 2012, le projet de loi C-30, *Loi édictant la Loi sur les enquêtes visant les communications électroniques criminelles et leur prévention et modifiant le Code criminel et d'autres lois* (titre abrégé : *Loi sur la protection des enfants contre les cyberprédateurs*). La vaste couverture que les médias lui ont accordée comprenait une quantité alarmante d'inexactitudes sur l'étendue des pouvoirs que le projet de loi accorderait à la police. L'ACCP s'est attachée à rectifier les faits grâce à une solide stratégie axée sur des entrevues avec les médias, un communiqué de presse et des documents complémentaires présentant en termes simples une comparaison des dispositions législatives existantes et des

nouvelles ainsi que des réponses factuelles aux questions les plus fréquentes. Cette information se trouve dans le site Web de l'ACCP, et nous prévoyons que la discussion soit relancée lorsque le Parlement reprendra ses travaux.

La prise de position de l'ACCP sur le registre des armes d'épaule a été énoncée clairement, et de nombreux outils d'information se trouvent dans le site Web de l'ACCP. Le projet de loi C-19, *Loi modifiant le Code criminel et la Loi sur les armes à feu (titre abrégé : Loi sur l'abolition du registre des armes d'épaule)*, a reçu la sanction royale et est entré en vigueur le 5 avril 2012 à la suite d'une vaste controverse publique. Nous avons comparu devant le Comité permanent de la Chambre des communes sur la sécurité publique et nationale, exprimant notre avis que le gouvernement du Canada avait rejeté l'opinion tenue par l'ACCP sur une importante question de sécurité publique et qu'il importait désormais de s'attacher à atténuer l'incidence de l'abrogation du registre. De nombreuses parties suivent avec grand intérêt les efforts que déploie le Québec pour créer son propre registre des armes d'épaule. Pour le moment, le Québec a obtenu une injonction des tribunaux interdisant la destruction des données du registre des armes d'épaule détenues par le gouvernement fédéral.

Bien que ce ne soit pas une priorité de l'ACCP, nous avons joué un rôle actif à l'égard du projet de loi C-10, *Loi sur la sécurité des rues et des communautés*, un projet de loi omnibus sur la criminalité qui suscite la controverse et qui regroupe neuf thèmes législatifs constituant le programme fédéral en matière de loi et d'ordre. Tout en soutenant ce projet de loi parce qu'il prévoit des conséquences appropriées pour des actes criminels graves et qu'il renforce la confiance du public envers le système de justice, nous avons aussi insisté sur l'importance d'interventions précoces et des programmes de prévention qui apportent un équilibre dans l'action en justice pénale.

Nous avons pu présenter au Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie un exposé sur les aspects économiques de la sécurité des collectivités. Même si aucune implication législative n'a encore été cernée, il s'agit d'une importante question de contexte pour les législateurs. En plus de faire suite aux priorités de l'ACCP, nous avons aussi cette année réagi à d'autres initiatives législatives du gouvernement fédéral et à d'importants dossiers émergents. Par exemple, des membres de l'ACCP ont comparu devant les comités parlementaires examinant les drogues illicites et leurs précurseurs et le pouvoir d'arrestation par des citoyens (projet de loi C 26).

4. Relations gouvernementales

L'ACCP a continué de bénéficier des services spécialisés en relations gouvernementales et communications stratégiques fournis par Timothy Smith. Les membres reçoivent rapidement et régulièrement des nouvelles sur les initiatives gouvernementales grâce au *Communiqué*, aux messages stratégiques que l'ACCP adresse au gouvernement au sujet de ses priorités et à des dossiers

d'information électroniques sur les enjeux nationaux touchant les lois, les services policiers et la sécurité publique – qu'ils trouvent dans le site Web de l'ACCP. Dans nos échanges avec les instances gouvernementales et dans les communications régulières que nous entretenons avec les cabinets ministériels, nous insistons sur notre caractère non partisan et notre rôle à titre de porte-parole de confiance pour les services policiers et la sécurité des citoyens.

Dans la dernière année, j'ai rencontré les ministres de la Sécurité publique et de la Justice, et le ministre associé de la Défense. L'ACCP a rencontré des responsables de Sécurité publique et de Justice Canada. Les ministres et autres dirigeants de ces ministères ont été conférenciers spéciaux ou participants à divers événements organisés par l'ACCP. Cette relation continue nous a permis de maintenir dans l'actualité les priorités de l'ACCP qui ne concordent pas nécessairement avec le programme du gouvernement.

5. Services de police nationaux

Sous le conseil d'administration précédent, un comité spécial se consacrait à la question des Services de police nationaux (SPN). En janvier, le Conseil du président a recommandé de démanteler ce comité. En mars, le conseil d'administration a accepté la recommandation, en remerciant le sous-commissaire Peter Henschel et le chef Rick Hanson de leur travail dans ce dossier. Un des résultats importants en est la compréhension que les SPN ne sont pas un service de la GRC, bien qu'il soit placé sous son égide, mais la pierre angulaire des services policiers à la grandeur du Canada. Un comité consultatif comprenant des représentants provinciaux aura maintenant accès directement à la structure fédérale-provinciale-territoriale. Du point de vue de l'ACCP, même si nous n'avons pas de représentants en tant que tels au comité consultatif, nous pouvons compter sur les membres de l'ACCP qui en font partie pour mettre en valeur cette perspective nationale.

6. Spectre affecté à la sécurité publique et interopérabilité

L'interopérabilité – la capacité des organismes de sécurité publique de communiquer entre disciplines et entre administrations, et d'échanger des données au besoin, en temps réel, quand il le faut et sur autorisation – est essentielle à notre sécurité. L'accès au spectre des communications est un des éléments de l'interopérabilité. Nous avons chaque année fait rapport sur les efforts que nous déployons, avec nos partenaires l'Association canadienne des chefs de pompiers et les Directeurs des services médicaux d'urgence du Canada, pour obtenir de la bande passante réservée aux premiers intervenants au sein de la bande de 700 MHz qui sera affectée en 2013. Nous avons présenté nos arguments et attendons le résultat du processus.

De notre côté, nous avons progressé sous la direction du chef adjoint Bill Moore et de l'inspecteur Lance Valcour (retr.) en vue de solidifier la situation actuelle et

future du Groupe d'intérêt canadien en technologie de l'interopérabilité. Le GICTI a été créé en 2007 et jusqu'à présent était dirigé par le Centre canadien de recherches policières (CCRP). Il a été formé pour réunir des premiers intervenants, des chercheurs, des représentants de l'industrie et des responsables gouvernementaux qui voulaient tous rehausser l'interopérabilité des communications au Canada. Aujourd'hui, le GICTI compte plus de 1000 membres bénévoles.

Dans la dernière année, trois partenaires ont convenu de cogérer le GICTI : l'ACCP, l'Association canadienne des chefs de pompiers et les Directeurs des services médicaux d'urgence du Canada (DSMUC). Le Centre canadien de recherches policières, qui s'appelle maintenant le Centre canadien des services policiers et de la sécurité publique de l'Université de Regina, recentrera le travail qu'elle consacre à l'interopérabilité sur la technologie, les essais et l'évaluation; l'ACCP se chargera des activités quotidiennes du GICTI. Une constitution du GICTI a été élaborée et approuvée par le conseil d'administration de l'ACCP.

7. Plan d'entreprise de la Fondation de recherche de l'ACCP

Il n'existe actuellement aucune capacité de recherche spécialisée sur les services policiers au Canada; les anciennes structures et initiatives gouvernementales ont disparu. Il reste une mosaïque de recherches à un moment où notre profession aurait besoin d'une reconsidération et d'un renouveau pour maintenir et développer ses connaissances collectives.

Dans la dernière année, sous l'énergique direction de la directrice générale Debra Frazer, nous avons bien progressé. Le comité spécial sur le renouveau de la Fondation de recherche a rédigé une constitution pour la Fondation, et les membres de l'ACCP seront appelés à l'approuver à l'assemblée générale annuelle. Le conseil d'administration a approuvé l'octroi d'un prêt de démarrage à la Fondation, et aussi bien l'ACCP que le Centre canadien de recherches policières ont affecté des fonds pour la création d'un programme de recherche de haut niveau propre à l'ACCP et la préparation d'un dossier pour un centre d'information. Dans les prochains mois, le conseil d'administration, les présidents des comités de l'ACCP, des universitaires et d'autres acteurs s'occupant de recherches sur les services policiers seront invités à une réunion, le 22 novembre 2012, destinée à fixer les thèmes du programme de recherche.

8. Conférence annuelle et salon commercial

L'an dernier, nous avons formé un comité spécial, dirigé par le sous-commissaire Peter German et notre directeur exécutif Peter Cuthbert, chargé d'examiner les points de vue des membres sur le but, le modèle, le thème, le moment, le contenu, la valeur et l'incidence de la conférence annuelle et salon commercial de l'ACCP. Chaque année, la conférence est une grande entreprise. Elle exige un engagement pluriannuel du corps policier qui en est l'hôte, et d'importants

investissements des fournisseurs qui exposent au salon commercial. Chaque conférence a été un succès sur les plans aussi bien des finances que du contenu, mais nous sommes bien conscients de la difficulté de trouver un thème mobilisateur à chaque année. Nous voulons que les membres s'inscrivent, qu'ils encouragent les membres de leurs propres services à participer et qu'un public nombreux et intéressé assiste aux présentations de nos propres membres et de nos invités spéciaux. Par ailleurs, nous constatons des tendances comme une baisse des inscriptions d'accompagnateurs et de jeunes.

Le comité spécial a présenté des recommandations au conseil d'administration. Les recommandations acceptées par le conseil seront présentées aux membres pendant la conférence, en vue d'apporter des changements dans l'organisation des prochaines conférences.

9. Ordre du mérite des corps policiers

Nous sommes de plus en plus inquiets du nombre faible et en baisse des mises en candidature à cet important honneur. Les chiffres sont éloquentes. Pour 2011, l'ACCP a reçu 67 candidatures, soit moins encore que l'année précédente. Les comités régionaux en ont approuvé 65, et deux – concernant des personnes déjà membres de l'Ordre et donc admissibles à une promotion – ont été soumises directement au comité consultatif national.

Face à la baisse des mises en candidature, j'ai prévu une action sur deux fronts. Premièrement, j'ai formé un comité spécial, présidé par le chef Rick Hanson, chargé d'examiner les liens entre les comités régionaux et le comité consultatif national, et de prévoir des initiatives de promotion des mises en candidature. Deuxièmement, j'ai demandé au directeur exécutif d'assumer l'initiative en vue de cerner les lacunes dans les dossiers de candidature et de créer des outils de promotion de l'Ordre.

Le 28 mai, le comité consultatif national a examiné les résultats et approuvé :

- une version révisée du formulaire de mise en candidature et des instructions connexes;
- un modèle de mise en candidature et des instructions connexes;
- un exemple de dossier de candidature;
- une version révisée des lignes directrices sur les mises en candidature.

De plus, le comité a approuvé l'ajout d'un troisième critère pour les candidatures : « mérite exceptionnel des contributions aux services policiers, au développement communautaire et [la nouveauté] à *l'amélioration des relations entre corps policiers au Canada et partout au monde ainsi qu'entre la police et la communauté* ». L'information actualisée se trouve dans le site Web en français et en anglais, et sera complétée dans l'année à venir par une vidéo que les services de police pourront utiliser afin d'encourager les mises en candidature de la part de leurs propres organisations et de la communauté. Le directeur exécutif

présentera un rapport détaillé à ce sujet pendant la présentation du Bureau national à la conférence.

Le comité consultatif national se réunira en janvier 2013 pour examiner, avec les présidents des comités régionaux, des améliorations possibles au processus d'évaluation et de notation des candidatures. En attendant les mises en candidature pour 2012 dont nous espérons qu'elles seront plus nombreuses, je tiens à remercier le chef Hanson et notre directeur exécutif de leurs excellentes recommandations.

10. Aspects organisationnels et individuels du bien-être et de la santé mentale en milieu de travail

Voilà de nombreuses années que l'ACCP attire l'attention sur les importantes implications des problèmes de santé mentale – non seulement les problèmes au sein de la population qui a affaire à la police mais aussi ceux qui se manifestent dans le milieu de travail policier. L'ACCP a assumé un rôle de chef de file en vue d'accroître la sensibilisation de la police aux problèmes de santé mentale dans la communauté. Nous avons fait connaître des pratiques efficaces, comme des unités d'intervention conjointes police-travailleurs en santé mentale, et nous avons organisé des conférences pour mettre en lumière la nature et l'étendue de la problématique ainsi que des démarches fructueuses, y compris auprès des jeunes. Nous avons aussi récemment examiné notre propre situation, conscients que la profession policière s'accompagne d'un risque du trouble de stress post-traumatique et d'un profond besoin de résilience psychologique. Nous reconnaissons les limites de la formation que reçoivent les gestionnaires face à ce problème chez leurs subordonnés. Sous la gouverne de la directrice Shelagh Morris, nous discutons de l'intérêt d'une politique uniformisée pour les organismes policiers et examinons les critères qui seraient pertinents dans le cadre du devoir d'accommodement d'un organisme policier.

Le milieu policier a été bien représenté dans les travaux que la Commission de la santé mentale du Canada a consacrés aux services policiers, par l'entremise de Dorothy Cotton et du chef Terry Coleman (retr.). Le conseil d'administration a bénéficié d'une présentation de la Commission en mars cette année. Il est évident qu'une plus ample formation aussi bien des agents de première ligne que des cadres rehaussera la capacité des organismes policiers d'être efficaces dans la communauté et comme milieux de travail. Au sein de l'ACCP, le Comité sur les ressources humaines et l'apprentissage est responsable de ce dossier.

11. Comités de l'ACCP

La plupart des **comités spéciaux** formés précédemment pour examiner des questions précises dans des délais définis ont achevé leur travail. Leurs conclusions ont été intégrées aux prises de position de l'ACCP sur une variété de sujets. Certains comités ont été incorporés à notre structure de comités

permanents. Par exemple, le comité spécial sur la violence des gangs urbains est devenu un sous-comité du Comité sur le crime organisé.

Nos 19 **comités permanents** ont produit des résultats abondants et impressionnants pour l'ACCP par le biais de leurs réunions, conférences et ateliers ainsi que grâce à leurs partenariats. Tous les comités travaillent à des mandats clairs et à jour approuvés par le conseil d'administration. Certains ont adopté un nouveau nom pour mieux refléter leur champ d'action. Un nombre impressionnant de membres de l'ACCP – quelque 350 – participent aux travaux des comités. Leurs mandats, priorités et initiatives se trouvent dans le site Web de l'ACCP. Les comités sont les suivants :

- Comité sur la sûreté aérienne
- Forum sur l'application de la loi (options en matière de force non létale)
- Comité sur la sécurité nationale et le contre-terrorisme
- Comité sur la prévention du crime
- Comité sur la sensibilisation aux drogues
- Comité sur la cybercriminalité
- Comité sur la gestion des mesures d'urgences
- Comité sur l'éthique
- Comité sur les ressources humaines et l'apprentissage
- Comité des technologies de l'information et des communications
- Comité international
- Comité sur les amendements législatifs
- Comité sur le crime organisé
- Comité sur l'information et les statistiques policières
- Comité sur les services de police des Autochtones
- Comité de liaison avec le secteur privé
- Comité des normes professionnelles
- Comité sur la sécurité routière
- Comité sur les victimes de crimes

Un des comités spéciaux, dirigé par le chef Barry MacKnight et la directrice Shelagh Morris, a été chargé d'examiner les comités permanents de l'ACCP. Il doit examiner une vaste gamme de questions concernant les mandats, structures, besoins, défis et protocoles de production de rapports de nos comités permanents actuels. Le conseil d'administration a reçu des rapports d'étape comprenant des commentaires des présidents des comités. Les recommandations du comité spécial qui ont été acceptées par le conseil d'administration seront présentées aux membres de l'ACCP au cours de la conférence.

12. Création d'un nouveau site Web

Le site Web de l'ACCP a bénéficié de nombreuses améliorations depuis quelques années, et il continuera d'évoluer. Faire en sorte qu'un site Web reste frais et actuel est une tâche très exigeante, mais c'est un moyen efficace de diffuser et échanger de l'information. Ce qui importe le plus est de tenir compte des besoins des utilisateurs. Plusieurs réunions ont été consacrées au sujet dans la dernière année, sous la présidence du directeur exécutif Peter Cuthbert et avec l'appui du consultant Eldon Amoroso et de Laurie Farrell, du Bureau national. Il en a découlé des consultations auprès de membres individuels de l'ACCP ainsi qu'un sondage auprès des membres en général.

La conférence est une occasion idéale de vous consulter pour déterminer ce que vous souhaitez dans notre site Web. Vos commentaires seront importants pour l'élaboration d'un plan d'action au cours des mois suivants. J'encourage les délégués à participer à l'assemblée prévue au cours de la conférence.

13. Les associations provinciales et l'ACCP

Voilà déjà des années que l'ACCP attache une grande importance à ses relations avec les associations provinciales de chefs de police. Suivant le précédent établi par le chef Bill Blair, j'ai invité les présidents des associations provinciales à participer au Conseil d'orientation stratégique du président. Notre nouvelle structure de gouvernance, avec ses rôles officiels pour les associations provinciales, garantit un apport provincial au processus de mise en candidature aux postes au conseil d'administration de l'ACCP. Il s'agit d'une façon tangible d'unir les dirigeants policiers à un échelon national tout en respectant l'autonomie de chaque association.

Par ailleurs, je suis heureux d'indiquer que j'ai pu rencontrer les associations provinciales de chefs de police de la Saskatchewan, du Manitoba, de la Colombie-Britannique et de l'Ontario. L'expérience a été gratifiante. Je considère que ces rencontres sont un moyen vital de doter la communauté des dirigeants policiers du Canada d'une voix unifiée dans toute la mesure du possible. Je tiens à remercier personnellement les associations provinciales de leur chaleureux accueil et des discussions franches et ouvertes que nous avons eues.

14. Leadership policier

L'ACCP a continué d'assumer son leadership dans le milieu policier non seulement au Canada mais aussi au-delà, par des événements et des réalisations impressionnants dans le domaine du perfectionnement professionnel.

Je mentionnerai d'abord le Conseil sectoriel de la police, qui cessera en mars de recevoir un appui du gouvernement fédéral. Le Conseil a été important pour

l'ACCP, et nous avons été fiers de nous associer à lui dans les plus grands dossiers d'actualité touchant la police. La genèse du Conseil remonte au milieu des années 1990, lorsque l'ACCP et l'Association canadienne des policiers (ACP) ont pressé le gouvernement de financer un examen des services policiers en tant que secteur d'emploi ayant des défis particuliers à relever en matière de ressources humaines. Le Conseil lui-même a été formé en 2004 à la suite d'un vaste examen des ressources humaines et la publication, en 2001, d'une étude sur le secteur. Depuis lors, il a produit de précieuses données de recherche sur de nombreuses questions touchant les ressources humaines policières, il a réuni les organismes de formation policière et il a fait progresser la réflexion sur certains des plus grands problèmes de ressources humaines de nos communautés. Tout récemment, le Conseil a dressé un vaste bilan de la viabilité des services policiers et de la sécurité des collectivités ainsi que des implications pour les organismes policiers et les gouvernements dont ils relèvent. Je félicite Geoff Gruson pour sa ténacité et son leadership au sein du Conseil au cours des dernières années.

Nous avons poursuivi notre programme extrêmement fructueux d'apprentissage global par le biais de l'Institut d'études stratégiques internationales (IESI), lancé en 2003 à titre de programme de recherche mondiale et d'apprentissage pour cadres supérieurs de l'ACCP. L'IESI, dirigé par Norm Taylor, a connu plusieurs évolutions. En particulier, le conseil d'administration de l'ACCP a décidé de désigner le thème du programme de chaque année de sorte que l'apprentissage expérientiel soit plus clairement rattaché aux enjeux d'actualité de l'ACCP. Le programme 2012 de l'IESI, le sixième, a pour thème « Le modèle de la sécurité communautaire intégrale »; il sera présenté à la conférence. L'IESI 2012 portera sur 10 éléments universels d'une approche intégrale de la sécurité communautaire ainsi que sur cinq principes fondamentaux. Il pose comme prémisse que ce modèle pourrait réorienter le dialogue sur l'avenir de la sécurité communautaire au Canada.

J'ai été heureux de pouvoir participer à divers événements au cours de l'année, en tant que président, et de voir l'ACCP représentée à d'autres.

1. Les 14 et 15 janvier 2012, nous avons participé au symposium *Réinventer la justice pénale : Le quatrième symposium national*, à Vancouver, et avons poursuivi le dialogue avec d'autres représentants du système de justice pénale.
2. Le 17 février 2012, j'ai prononcé le discours programme, sur le thème des services policiers à l'ère de la révolution numérique, lors de la *13^e Conférence annuelle sur la sécurité et la protection des renseignements personnels* organisée par Reboot Communications à Victoria. La conférence était consacrée à l'évolution exigée par la révolution numérique.
3. Le 9 mars 2012, la réunion conjointe annuelle de l'ACCP-Association canadienne des policiers-Association canadienne des commissions de

- police a été tenue à Ottawa. Elle portait sur les aspects économiques de la sécurité communautaire.
4. J'ai été conférencier spécial à la plénière d'ouverture de la conférence *Criminalité et droit : l'avenir de la justice au Canada*, organisée par l'Institut d'études canadiennes de McGill le 15 mars 2012. Mon allocution posait la question « qui surveille la police? » et soulignait les nombreuses formes de reddition de comptes auxquelles la police est soumise au Canada.
 5. Le 8 mai 2012, j'ai participé à une discussion de spécialistes sur le thème des points tournants à prévoir dans le cheminement de carrière à la Conférence internationale 2012 des cadres policiers et des cadres chargés de l'application de la loi. La conférence portait sur la promesse à honorer – servir et protéger; elle était organisée par Canadian Professional Management Services.
 6. J'ai participé à la conférence de la Fédération canadienne des municipalités, tenue à Saskatoon le 1^{er} juin 2012, comme membre d'un groupe de spécialistes abordant la question des aspects économiques des services policiers. J'ai parlé de mobilisation communautaire, une nouvelle démarche multipartite où on associe divers fournisseurs de services de première ligne des domaines de l'éducation, de la santé, de la police, des services sociaux et du gouvernement. Cette démarche privilégie l'intervention précoce de sorte que les problèmes sociaux soient réglés à la source, et elle s'appuie sur des données probantes et des renseignements provenant de sources multiples.
 7. J'ai été panéliste à la conférence *Les carrefours de l'alphabétisation : jeunesse, justice criminelle et littérature*, parrainée par le Collège Frontière, qui a eu lieu le 5 juin 2012 et a été webdiffusée partout au Canada à partir de Winnipeg. La discussion était dirigée par Lloyd Axworthy; les autres panélistes étaient le juge Murray Sinclair, Dave Farthing de YOUCAN (un des partenaires de la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés) et la présidente du Collège Frontière Sherry Campbell.

Le nombre d'activités d'apprentissage organisées par l'ACCP témoigne éloquentement de notre leadership. Voici la liste des activités de l'année écoulée :

- *Au point de rupture – « Blessures psychologiques professionnelles des policiers : Pourquoi se taire n'est pas une solution »*, à Ottawa du 25 au 27 septembre 2011.
- Du 13 au 16 novembre 2011 à Ottawa, l'ACCP, la GRC, le Service de police d'Ottawa, la Police provinciale de l'Ontario, la Sûreté du Québec et le Service canadien de renseignements criminels ont organisé l'atelier de formation COMGIC *La lutte contre les bandes de motards criminalisés*. Y ont participé plus de 230 délégués du Canada, des États-Unis, de la République dominicaine, d'Islande, de Norvège et de Suède.
- Le 5^e *Atelier canadien sur l'interopérabilité en matière de sécurité publique : Un forum national du GICTI* a eu lieu à Ottawa du 4 au

7 décembre 2011. Il faisait fond sur le succès remarquable des quatre ateliers précédents du GICTI, et il a attiré presque 300 délégués.

- L'atelier sur l'informatique de l'ACCP *Partenariats en technologie face à une conjoncture économique difficile* a eu lieu à Toronto du 22 au 24 février 2012.
- Du 25 au 25 mars 2012, la Conférence SMILE de l'ACCP *Médias sociaux, Internet et application de la loi* a eu lieu à Vancouver.
- La *Conférence des intervenants et gestionnaires policiers des Premières Nations* de l'ACCP a eu lieu à Montréal du 22 au 24 avril 2012.
- Le symposium 2012 de l'ACCP sur la sécurité routière *Innovation en sécurité routière : La distraction au volant* a eu lieu à Vancouver du 13 au 15 mai 2012.
- La conférence COPCOM *Des stratégies de communication d'avant-garde pour la police* a eu lieu à Vancouver du 25 au 27 juin 2012.

Un ambitieux programme professionnel est prévu pour les prochains mois. Je vous encourage à participer aux événements suivants et à les faire connaître au sein de vos organisations :

- La conférence *Renforcement de la résilience chez les jeunes Autochtones*, organisée avec la collaboration de la Coalition pour la sécurité, la santé et le bien-être des communautés de l'ACCP, aura lieu du 12 au 14 novembre à Regina.
- Le 6^e *Atelier canadien sur l'interopérabilité en matière de sécurité publique : Un forum national du GICTI* aura lieu du 2 au 5 décembre 2012 à Toronto.
- L'*Atelier sur la planification opérationnelle et la gestion d'incidents de sécurité publique : « Préparer le terrain »* aura lieu du 18 au 20 février 2013 à Toronto.

15. Jubilé de diamant de la reine Elizabeth II

Cette année est la 60^e du règne de la reine Elizabeth II, et la Médaille du jubilé de diamant de la reine Elizabeth II a été créée pour souligner ce jalon. Au Canada, 60 000 Canadiens méritants seront reconnus par cette médaille en 2012. La médaille vise à la fois à honorer Sa Majesté pour le service qu'elle rend au pays et à honorer les importantes contributions et réalisations des Canadiens.

En tant qu'organisation vouée au service public dans le domaine de la sécurité et de la protection des collectivités, l'ACCP a été invitée par la Chancellerie à présenter la candidature d'un certain nombre de personnes à la médaille. L'ACCP a repéré 33 candidats dont, avec l'approbation du conseil d'administration, elle a transmis les noms à la Chancellerie. Les critères applicables aux récipiendaires de l'ACCP tiennent compte de notre mission et de nos objectifs :

- i) avoir assumé de façon soutenue un rôle de leadership dans la réalisation du mandat de l'ACCP;

- ii) avoir consacré des efforts soutenus et diligents à l'amélioration de l'ACCP;
- iii) avoir participé à des comités et à leurs travaux;
- iv) avoir apporté une importante contribution à l'ACCP.

Samedi en soirée, le lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Écosse, Son Honneur l'honorable brigadier-général (retr.) John James Grant, CMM, ONS, CD, a présenté la médaille aux récipiendaires de l'ACCP présents à la conférence. Je félicite tous les récipiendaires de l'ACCP, dont les noms se trouvent dans le site Web de l'ACCP, ainsi que les membres de l'ACCP qui ont reçu la médaille après avoir été mis en candidature par leurs propres organismes ou d'autres organisations. Je les remercie de leur contribution au Canada et de leur leadership. Ils méritent décidément notre reconnaissance.

Conclusion

Il n'est pas possible d'assumer les responsabilités de président de l'ACCP sans des appuis constants et nombreux. En considérant mon année dans ce poste, je tiens à remercier sincèrement tous ceux qui ont fait partie de cette année fructueuse et stimulante.

D'abord, permettez-moi de reconnaître le solide Bureau national, dirigé par notre directeur exécutif Peter Cuthbert. Son équipe – Magda Mitilineos, Veronica Lahti, Sara Sowieta, Laurie Farrell et Jane Li Wing – assure le fonctionnement impeccable de l'ACCP. Tous sont des professionnels, ils connaissent leur affaire et ils travaillent avec dévouement et entrain, et je les remercie de leur appui.

Le comité exécutif et le conseil d'administration ont abordé leurs responsabilités de façon ouverte, dans le respect des points de vue des autres et avec un profond engagement en faveur de la mission, des objectifs et des priorités de l'ACCP. Je les remercie très sincèrement.

Le Service de police de Prince Albert et la Commission de police de Prince Albert m'ont soutenu jusqu'au bout et j'en suis reconnaissant. Ma ville est loin des centres économiques et politiques du Canada, mais le fait qu'elle soit représentée au sein de l'ACCP lui a donné une voix sur la scène nationale. J'en ai profité pour faire connaître notre modèle efficace des services policiers et de la sécurité communautaire. C'est un modèle qui matérialise véritablement l'approche holistique, multipartite et durable que préconise l'ACCP, dont je crois qu'elle est la voie de l'avenir pour d'autres organismes policiers.

En quittant le poste de président, je ne délaisse pas mon travail de promotion de la sécurité communautaire. J'apporte avec moi l'énergie, les perspectives et l'engagement de l'année écoulée pour relever un nouveau défi au service du gouvernement de la Saskatchewan. Je considère avec enthousiasme ce qui m'attend, et la possibilité de contribuer aux services policiers et à la sécurité

communautaire au sein de mon propre gouvernement provincial et dans le cadre fédéral-provincial-territorial. À tous les membres de l'ACCP, je dis merci de votre appui, de votre amitié et du privilège que vous m'avez donné de vous servir comme président.

Sur le plan personnel, pour conclure, je reste endetté envers mon épouse Leanne et ma famille. Ils ont fait des sacrifices et supporté l'absence du mari et du père, et ils m'ont encouragé et inspiré dans tous les aspects de ma vie.